



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 BUDGETS ANNEXES SPAC-SPANC- PHOTOVOLTAIQUES

INTRODUCTION

Conformément aux articles L2312-1, L2313-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, ainsi que pour les établissements publics de coopération intercommunale comprenant une ou plusieurs communes de plus de 3 500 habitants.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen de ce budget.

Dans les établissements publics de coopération intercommunale comprenant une commune de 3500 habitants et plus, un rapport doit être produit sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil communautaire. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les établissements publics de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, le rapport doit comporter, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport est obligatoirement transmis aux communes membres de l'EPCI.

Les lieux de mise à disposition du public sont le siège de l'EPCI et les mairies des communes membres de l'EPCI.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Par ailleurs, l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques pour 2018-2022 dispose que désormais, à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et les budgets annexes

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif et de l'évolution et des caractéristiques de l'endettement de la collectivité
- d'échanger sur l'évolution des effectifs et la rémunération du personnel
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité

Il permet de présenter des informations d'ordre financier et budgétaire, facilitant la tenue des débats, par exemple :

- des données sur le contexte budgétaire ;
- l'environnement économique local et national ;
- le contexte financier ;
- les orientations budgétaires de l'Etat concernant le secteur public local et leur impact sur la collectivité ;
- la situation financière de la collectivité ;
- les perspectives pour l'année à venir.

I. Le contexte budgétaire, économique et institutionnel pour 2024

Le débat d'orientations budgétaires des budgets annexes en M4 étant rédigé lors de l'élaboration de la loi de finances pour 2024, certains éléments peuvent être amenés à évoluer.

A. Le contexte économique national : bilan 2023 et perspectives 2024

L'année 2022 a vu la poursuite du rebond post-covid se heurter aux conséquences de l'invasion russe de l'Ukraine. Si la croissance en moyenne annuelle est restée élevée (+ 2,5 %), le rebond des tensions d'approvisionnement, le climat d'incertitude et la hausse des prix des matières premières ont engendré une dynamique heurtée de l'activité entre les hivers 2022 et 2023, affectant particulièrement la consommation des ménages.

L'économie française n'a cependant jamais cessé de croître, et les effets négatifs sur l'activité de ces chocs se dissipent progressivement. Les prix des matières premières se sont largement détendus, le pic d'inflation est passé, et l'activité a retrouvé de l'élan au deuxième trimestre 2023 (+ 0,5 %). Les parts de marchés à l'exportation, qui avaient été affectées par les conséquences de la crise sanitaire, rebondissent. Le marché de l'emploi reste également bien orienté, avec un taux de chômage à 7,2 % au deuxième trimestre 2023 (soit 1 point en dessous de son niveau du quatrième trimestre 2019). Pour la seconde moitié de l'année 2023, les derniers indicateurs conjoncturels, pris globalement, indiquent une activité toujours bien orientée. Le principal facteur freinant l'activité serait désormais la hausse des taux d'intérêts. Elle affecterait en particulier l'investissement des ménages, qui se replierait après deux années de forte croissance. L'investissement des entreprises ralentirait à partir du second semestre, mais resterait

très dynamique en moyenne 2023. En moyenne annuelle, la croissance du PIB serait de + 1,0 %, une prévision inchangée par rapport au programme de stabilité.

L'inflation (au sens de l'IPC) baisserait légèrement en 2023, à + 4,9 % en moyenne annuelle (après + 5,2 % en 2022). Elle est toujours atténuée par les mesures prises par le Gouvernement pour protéger les Français face à la hausse des prix.

En 2024, la croissance serait de + 1,4 %, un rythme proche de la tendance de long terme de l'économie française. Le principal soutien à l'activité serait le rebond progressif de la consommation des ménages, grâce à la décrue de l'inflation. En revanche, l'investissement pâtirait progressivement de la hausse des taux d'intérêts réels. Celui des ménages continuerait de reculer, celui des entreprises ralentirait sans baisser, notamment grâce aux baisses des impôts de production et aux besoins toujours importants associés à la double transition écologique et numérique.

En 2024, l'inflation (au sens de l'indice des prix à la consommation) diminuerait sensiblement à + 2,6 %. La normalisation de l'inflation reposerait largement sur le ralentissement des prix alimentaires et manufacturés, déjà entamé à l'été 2023.

La croissance prévue par le Gouvernement pour 2023 est identique à celles de la Commission européenne et de l'OCDE (+ 1,0 %) et très proche de celles récemment publiées par l'Insee ainsi que par la Banque de France (+ 0,9 %).

Depuis la loi de finances pour 2023, l'incertitude s'est fortement réduite. En particulier, l'incertitude entourant la prévision d'inflation s'est nettement réduite, les chiffres des derniers mois étant globalement en ligne avec la prévision du programme de stabilité. Par ailleurs, les risques sur l'approvisionnement énergétique pour l'hiver 2023/2024 ont fortement diminué, grâce à la reconstitution rapide des stocks de gaz, des économies d'énergie qui semblent durables et du fort rebond de la production électrique.

L'évolution de l'activité en Chine est aussi un aléa pour la croissance et le commerce mondial. Le scénario intègre un ralentissement économique, qui pourrait être plus ou moins marqué en fonction de l'ampleur et de la contagion des difficultés du secteur immobilier et de la réponse des autorités chinoises.

B. Les dispositions impactant les collectivités locales

1. Situation financière des collectivités territoriales

Les principaux indicateurs montrent que la situation financière des collectivités locales (syndicats compris) a continué de s'améliorer en 2022 après une année 2021 déjà favorable. Leur épargne brute a augmenté de 5,5 % en 2022 par rapport à 2021 et de 10,5 % par rapport à 2019. La progression de leur épargne nette est encore plus marquée : + 8,2 % par rapport à 2021, + 17,1 % par rapport à 2019. Le solde de leur compte au Trésor, témoignant de leur trésorerie, a atteint, en 2022, 57,2 Md€, contre 56,6 Md€ en 2021 et 43,9 Md€ en 2019, soit une hausse de + 29 %.

Cette bonne situation financière résulte de plusieurs facteurs : la capacité des collectivités locales à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement pour faire face aux

crises et le dynamisme de leurs recettes fiscales dont l'assiette est insensible aux effets de la conjoncture économique.

Ainsi, si leurs dépenses réelles de fonctionnement (DRF) ont été dynamiques (+ 4,6 % par rapport à 2021, soit + 8,1 Md€) dans le contexte inflationniste, leurs recettes réelles de fonctionnement (RRF) l'ont été encore davantage (+ 4,7 %, soit + 10,0 Md€). Les DRF ont en effet été tirées par la hausse des frais de personnel (+ 5,2 %) et des achats et charges externes (+ 8,6 %), notamment stimulés par l'inflation. L'augmentation des DRF a toutefois été inférieure à celle des RRF (+ 4,6 % soit + 10,0 Md€), qui ont été tirées par la progression des impôts et taxes (+ 4,8 %), notamment portée par le dynamisme de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) depuis les dernières réformes de la fiscalité locale. Les collectivités ont également bénéficié en 2022 du soutien de l'État face à l'inflation, lequel s'est poursuivi en 2023 (cf. fiche mission sur les concours financiers de l'État aux collectivités). Enfin, les dépenses d'investissement (hors remboursements) ont été dynamiques (+ 7,1 %) et atteignent 67,9 Md€ fin 2022, contre 63,6 Md€ en 2019.

Les remontées comptables arrêtées à la fin du premier semestre 2023 indiquent un contraste entre la situation financière du bloc communal, qui continue au global de s'améliorer par rapport à 2022, et celle des départements et des régions, marquée par un repli de l'épargne brute (découlant notamment, pour les départements, de la réduction des recettes des droits de mutation, égale à - 14,0 % entre les 30 juin 2022 et 2023). Ces remontées comptables demeurent toutefois provisoires et ne permettent pas de tirer de conclusions définitives ou individuelles sur la situation financière de chaque strate à la fin de l'année.

2. Principales dispositions

Soutenir les investissements des collectivités territoriales en faveur de la transition écologique

Avec le PLF 2024, l'État renforce son soutien aux collectivités pour les accompagner et orienter leurs investissements en faveur de la transition écologique. Le Fonds vert est pérennisé et augmenté à 2,5 Md€.

L'État incite également les collectivités à augmenter leurs investissements en faveur de la transition en renforçant le verdissement des dotations.

En 2024, la **dotations globale de fonctionnement est une nouvelle fois abondée, de 220 M€,** et dépasse ainsi les 27 Md€. Le PLF 2024 porte également des dotations de soutien à l'investissement local de droit commun maintenues à un niveau historiquement élevé (2,0 Md€ d'engagements et 1,8 Md€ de crédits de paiement).

C. Le contexte de la communauté de communes Mellois en Poitou

1) Situation socio-économique du territoire (démographie, logement, ménages, taux de fiscalisation des ménages, tissu économique local)

Quelques indicateurs socio-démographiques sur le territoire :

POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2009	2009 à 2014	2014 à 2020
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,7	-0,2	-0,0	-0,1	0,5	0,3	-0,5
due au solde naturel en %	0,2	-0,2	-0,2	-0,3	-0,3	-0,2	-0,6
due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,9	0,1	0,2	0,2	0,8	0,6	0,1
Taux de natalité (‰)	14,5	11,3	11,1	9,7	10,2	10,2	7,6
Taux de mortalité (‰)	13,0	13,7	13,3	13,1	12,8	12,6	13,9

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2023.

Sources : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2009 au RP2020 exploitations principales - État civil.

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Ensemble	16 719	17 609	19 113	20 719	21 578	24 532	25 752	26 154
Résidences principales	14 243	14 533	15 723	16 790	18 001	20 191	20 977	21 063
Résidences secondaires et logements occasionnels	871	1 329	1 890	2 092	1 996	2 272	2 313	2 245
Logements vacants	1 605	1 747	1 500	1 837	1 581	2 070	2 462	2 846

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2023.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2009 au RP2020 exploitations principales.

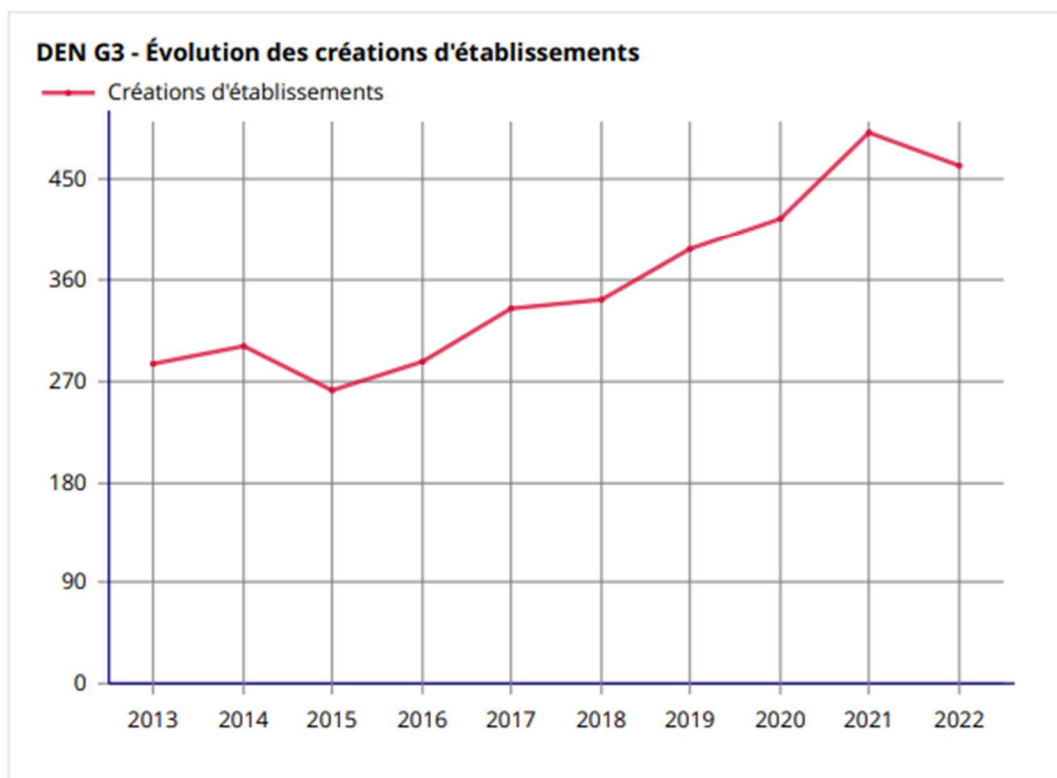
DEN T1 - Créations d'entreprises par secteur d'activité en 2022

	Entreprises créées		Dont entreprises individuelles	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	390	100,0	321	82,3
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	52	13,3	47	90,4
Construction	33	8,5	26	78,8
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	82	21,0	65	79,3
Information et communication	18	4,6	17	94,4
Activités financières et d'assurance	14	3,6	2	14,3
Activités immobilières	24	6,2	13	54,2
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	83	21,3	68	81,9
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	27	6,9	26	96,3
Autres activités de services	57	14,6	57	100,0

Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) en géographie au 01/01/2023.

DEN G3 - Évolution des créations d'établissements



Champ : activités marchandes hors agriculture.

Source : Insee, Système d'information sur la démographie d'entreprises (SIDE) en géographie au 01/01/2023.

EMP T2 - Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe et âge en 2020

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	27 017	20 479	75,8	18 543	68,6
15 à 24 ans	4 117	1 935	47,0	1 503	36,5
25 à 54 ans	15 840	14 643	92,4	13 444	84,9
55 à 64 ans	7 059	3 902	55,3	3 596	50,9
Hommes	13 733	10 692	77,9	9 749	71,0
15 à 24 ans	2 215	1 167	52,7	920	41,5
25 à 54 ans	7 923	7 513	94,8	6 964	87,9
55 à 64 ans	3 594	2 012	56,0	1 866	51,9
Femmes	13 285	9 787	73,7	8 793	66,2
15 à 24 ans	1 903	767	40,3	583	30,6
25 à 54 ans	7 917	7 130	90,1	6 480	81,9
55 à 64 ans	3 465	1 890	54,5	1 730	49,9

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

EMP T5 - Emploi et activité

	2009	2014	2020
Nombre d'emplois dans la zone	14 226	14 119	13 255
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	18 629	19 018	18 819
Indicateur de concentration d'emploi	76,4	74,2	70,4
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	51,9	53,1	52,4

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail, géographie au 01/01/2023.

2) Analyse financière rétrospective, évolution de l'épargne, de la dette, financement de l'investissement

➤ HISTORIQUE DES RESULTATS DU BUDGET SPAC

En tenant compte des résultats antérieurs, le résultat reporté au 1^{er} janvier 2023 (affectation de résultat 2022 comprise) :

	FONCTIONNEMENT					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
RESULTAT CUMULE	334 244,54 €	318 636,81 €	549 833,76 €	926 715,46€	961 220,20 €	1 050 400,93€

	INVESTISSEMENT					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
RESULTAT CUMULE	773 646,79 €	590 076,84 €	802 577,17 €	1 143 251,82€	1 594 554,80€	1 676 674,20€

➤ HISTORIQUE DES RESULTATS DU BUDGET SPANC

	FONCTIONNEMENT					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
RESULTAT CUMULE	21 478,13 €	6 586,97 €	45 367,87 €	79 383,20 €	89 660,95 €	35 995,72 €

	INVESTISSEMENT					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
RESULTAT CUMULE	- €	- €	3 568,96 €	12 611,96 €	-12 096,36 €	4 186,31 €

➤ HISTORIQUE DES RESULTATS DU BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

	FONCTIONNEMENT					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
RESULTAT CUMULE	-1 256,15€	-1 031,80 €	- €	1 430,43 €	3 711,53 €	3 940,74 €

	INVESTISSEMENT					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
RESULTAT CUMULE	5 828,43 €	5 968,45 €	6 108,47 €	6 248,49 €	2 388,51 €	2 528,53 €

➤ RESULTATS 2023 DU BUDGET SPAC

Le vote du compte administratif 2023 aura lieu lors de l'adoption d'un budget supplémentaire réduit et ne comportant pas de mesures nouvelles, celles-ci étant intégrées dans le budget primitif au conseil communautaire du mois de décembre 2023. Le montant exact des résultats 2023 et leur analyse seront donc présentés au conseil communautaire de mars 2024.

Les affectations de résultat définitives pourront alors être actées.

En l'état actuel de la préparation du budget, l'équilibre global du budget principal n'est pas assuré (voir éléments dans les explications ci-dessous). Il est donc possible qu'il faille procéder à la reprise anticipée des résultats pour permettre cet équilibre.

➤ RESULTATS 2023 DU BUDGET SPANC

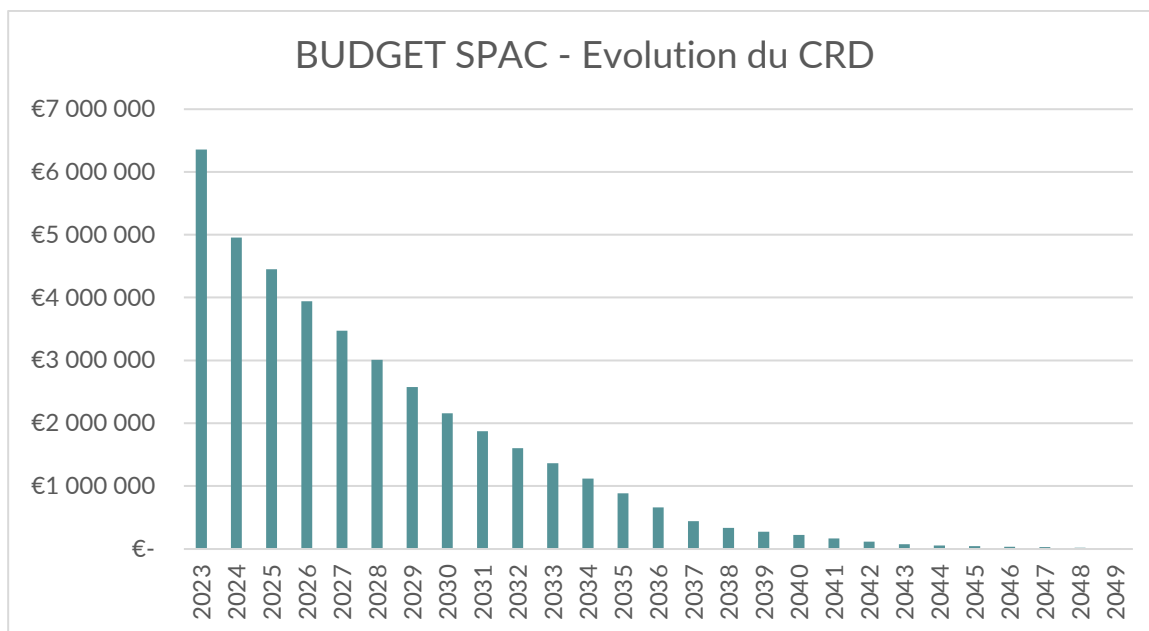
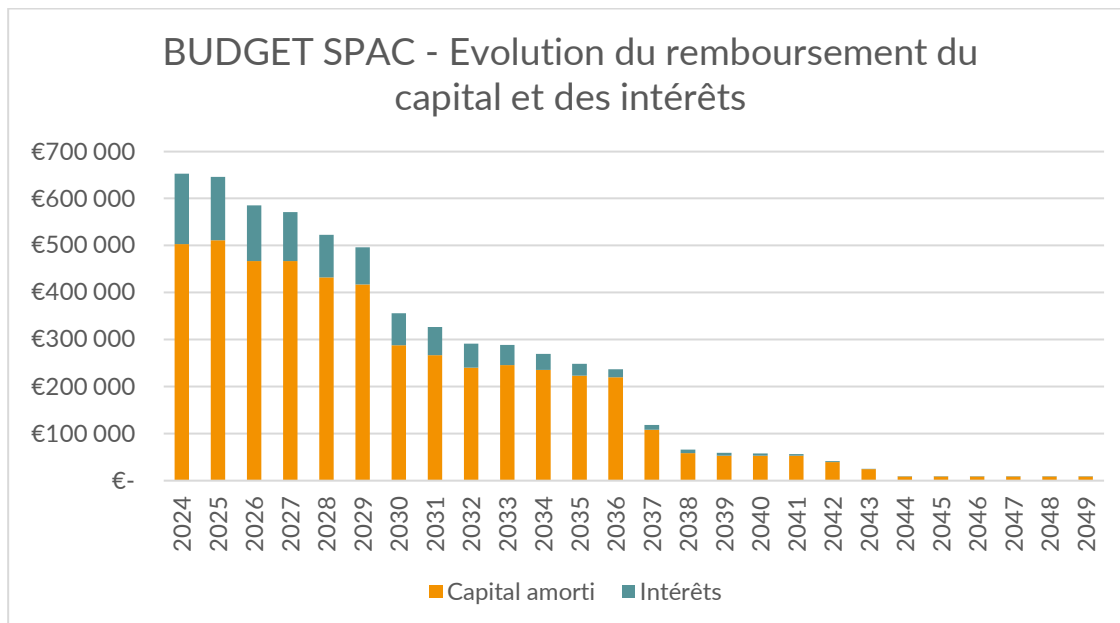
Le vote du compte administratif 2023 aura lieu lors de l'adoption d'un budget supplémentaire réduit et ne comportant pas de mesures nouvelles, celles-ci étant intégrées dans le budget primitif au conseil communautaire du mois de décembre 2023. Le montant exact des résultats 2023 et leur analyse seront donc présentés au conseil communautaire de mars 2024.

Les affectations de résultat définitives pourront alors être actées.

➤ RESULTATS 2023 DU BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

Le vote du compte administratif 2023 aura lieu lors de l'adoption d'un budget supplémentaire réduit et ne comportant pas de mesures nouvelles, celles-ci étant intégrées dans le budget primitif au conseil communautaire du mois de décembre 2023. Le montant exact des résultats 2023 et leur analyse seront donc présentés au conseil communautaire de mars 2024.

Les affectations de résultat définitives pourront alors être actées.

➤ **EVOLUTION DE LA DETTE et INVESTISSEMENT****Budget assainissement collectif**

En 2023, 3 emprunts ont été contractés :

- Travaux ROM : 617 000€ en juin 2023
- Travaux Sauzé : 700 000€ en septembre 2023
- Télégestion : 800 000€ en septembre 2023

Seul l'emprunt relatif aux travaux de Rom est inclus dans les tableaux des emprunts, les tableaux d'amortissement n'ayant pas été reçus à la date de réalisation du présent document.

Par ailleurs, le budget principal a réalisé une avance de 700 000 € au budget SPAC évitant la réalisation d'un emprunt in fine dont le coût aurait impacté de manière importante le budget.

3) Les effectifs (structure, dépense de personnel, avantages en nature et temps de travail)

La direction de la DCE est composée de 22 agents, 14 agents de droit public (fonctionnaires ou contractuels) et 8 de droit privé. Les effectifs comprennent 16 hommes et 6 femmes. 11 agents exercent leur activité à 100% sur l'assainissement collectif, 3 à 100 % sur l'assainissement non collectif et les 8 derniers ont des missions se répartissant sur les deux activités.

En ce qui concerne le budget photovoltaïque, il n'y a pas de personnel.

II. Les projets 2024

Les services de la communauté de communes ont préparé le budget 2024 sur la base d'une lettre de cadrage transmise début juillet 2023 qui posait les postulats suivants :

- Vote des budgets en M4 en décembre
- Maitrise des charges et inscription en fonction des capacités à faire
- Vision pluriannuelle des investissements et recours aux AP/CP

Budget SPAC

○ Etudes

En plus de la conduite de l'étude « Gestion des Boues » lancée en septembre 2023, le projet de révision des zonages AC/ANC sera l'étude majeure de 2024 en partenariat avec l'ensemble des communes disposant d'un système d'assainissement collectif. Cette étude se fait parallèlement et en lien avec le PLUi-H afin de pouvoir annexer ces pièces au règlement du PLUi-H et les rendre opposables aux tiers.

L'année 2024 verra deux inscriptions budgétaires supplémentaires :

- 1) Etude réglementaire sur l'analyse des risques de défaillances (électromécanique).
Etude conduite par le Service AC / Maintenance : 30 k€ → en fonctionnement
- 2) Etude réglementaire sur les diagnostics permanent des systèmes d'assainissement (process)
Etude conduite par le Service AC / Exploitation : 32 k€
- 3) Etude prospective sur les conditions de réutilisation des eaux usées : 35 k€
Ce volet devient de plus en plus prégnant et l'état incite à l'augmentation du pourcentage de réutilisation des eaux usées en France.
La CCMP possède déjà deux sites (Melle et Thorigné) avec utilisation des effluents traités en irrigation. → en investissement

○ Renouvellement Electromécanique

La Direction du Cycle de l'Eau a souhaité dans son organigramme cible créer une cellule maintenance composée de deux agents. Le recrutement lancé en 2022 a vu l'arrivée effective des deux agents le 01/01/2023

Lors de la prospective budgétaire réalisée au premier semestre 2023, il a été acté que le budget de la DCE devait refléter ce choix, c'est pourquoi dès le budget 2024 un montant de 100 k€ est alloué pour la réalisation d'un plan de renouvellement électromécanique sur les PR (poste de refoulement) et les STEP (Station d'épuration).

- **Travaux**

Toutes les enveloppes budgétaires de travaux intègrent 5% d'imprévus, d'où les écarts entre les montants des marchés et les inscriptions.

- **ROM :**

Le marché sera soldé en 2024.

Seul restera un montant de 48 k€ en dépenses (Fouilles INRAP).

- **SAUZE VAUSSAIS :**

Dépenses : Le marché de la STEP a débuté en mars 2023 pour une livraison prévisionnelle à la fin 2023 voire début 2024. Ce marché réalisé sous forme d'AP/CP devra être réajusté en 2024 (fin des paiements). Il est prévu un montant résiduel de 526 k€. Ce montant reste susceptible de modifications en fonctions d'aléas notamment météorologiques.

Recettes : Le solde des subventions sera perçu en 2024 (> 1 M€) en fonctions des dernières perceptions attendues fin 2023 (montants à percevoir non connus à ce jour).

- **TELEGESTION :**

Le montant de l'AP/CP est 1 243 k€ réparti sur 4 exercices budgétaires (2022 - 2025).

Le projet qui a débuté fin 2022 par l'achat du matériel informatique (DSI) s'est poursuivi par son installation en 2023 dans un local adapté (climatisé) dans les ateliers de la DCE ainsi que par l'arrivée de la fibre nécessaire au traitement du flux de données à remonter du terrain.

Une augmentation de l'AP/CP pour le projet de télégestion est proposée pour la mise en place d'un PRA (Plan de Reprise d'Activité) non prévu dans le projet initial et suscitant l'inquiétude du fournisseur et de la DCE. Pour cela l'acquisition d'un deuxième serveur et de ses systèmes d'exploitation est à prévoir afin d'assurer une redondance et un maintien de l'activité en cas de défaillance.

Coût du serveur : 20 500 € HT, Coût des logiciels : 3 000 € HT

L'inscription budgétaire de 2024 se monte à 302 k€ conformément au plan de déploiement des modules de communication sur site.

Ces opérations ne sont pas éligibles à des subventions de l'agence de l'eau.

▪ **PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) :**

La DCE a réalisé une prospective budgétaire au premier semestre 2023 (5 à 10 ans).

Le point névralgique de cette prospective a été la réalisation d'un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) en lien avec les attentes des organismes de contrôle (DDT Police de l'Eau) et ceux des financeurs (Agences de l'Eau Adour Garonne et Loire Bretagne).

Puis un arbitrage politique a été demandé pour ordonner les travaux proposés par la DCE.

La CCMP (ou ses prédécesseurs) a fait procéder à des schéma directeurs / audits patrimoniaux dans la période 2016 - 2021 qui ont permis de déterminer une liste de chantiers potentiels.

Après adoption du montant alloué aux travaux d'investissements impactant le tarif de la redevance assainissement collectif (Part Fixe et Part Variable), il a fallu préparer le budget 2024 en tenant compte d'un élément exceptionnel.

L'audit patrimonial de Lezay restitué en mai 2017, et donc sa liste de travaux à réaliser, n'était subventionnable que si les travaux étaient lancés en 2024 (durée de vie d'un schéma directeur).

La DCE a donc retenu pour le budget 2024 3 opérations subventionnables à Lezay (études comprises) :

1) Rue du Tapis Vert : 300 mètres + 15 branchements	221 K€
2) Rue du Grand Pré : 230 mètres + 15 branchements	177 K€
3) Place du Champ de Foire : 75 mètres	64 K€

Budget SPANC

Acquisition de 3 tablettes pour faciliter le contrôle ANC : coût 3 000 €.

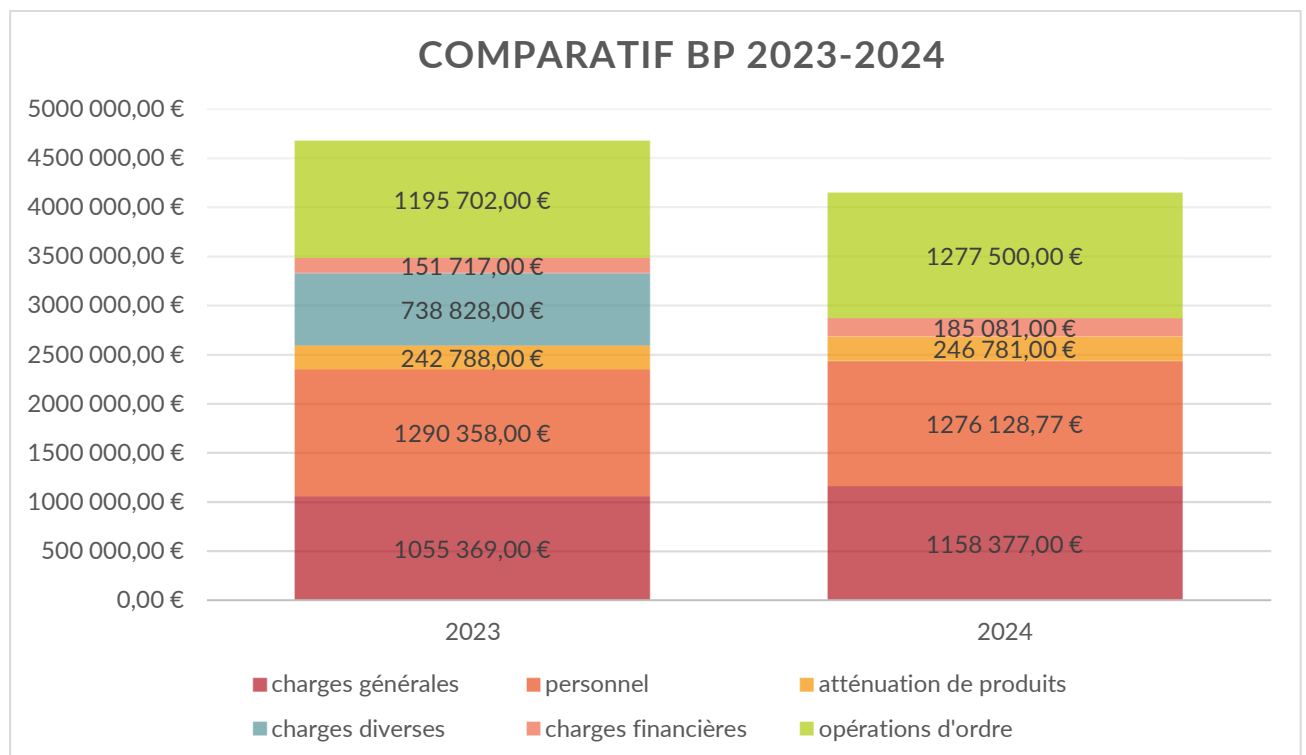
Budget photovoltaïque

Pas de projets significatifs.

III. Les orientations budgétaires pour 2024

BUDGET SPAC

A. Les objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement



Ce projet de budget a été présenté au conseil d'exploitation du 7 novembre 2023.

Le budget 2024 prend en compte les éléments d'évolution suivants :

➤ Charges à caractère général - CHAPITRE 011

Le budget 2024 est en augmentation par rapport au BS 2023 où la direction du cycle de l'eau avait baissé la ligne produit de traitement du fait de l'annulation de l'obligation de chaulage des boues (COVID).

La DCE a souhaité se laisser un arbitrage sur le curage exceptionnel des « boues » de la lagune de tête de la STEP de La Mothe Saint Héray, montant estimé à 72 k€. En revanche, la DCE

prévoit la réalisation de plusieurs prestations impactant l'article 611 sous-traitance (épandage, curage, contrôles techniques révisions des pompes...) malgré une diminution de la prestation de facturation auprès des syndicats compte tenu de la reprise en interne.

Des économies sur les factures télécoms difficilement quantifiables sont à prévoir en raison de :

- L'adhésion au marché du RESAH
- La transformation de certaines lignes fixes en lignes M2M dans le cadre du projet de refonte de la télégestion.

Une diminution de 1500 € sur le 6262 a été inscrite par rapport au budget 2023.

Une augmentation de la ligne pour la maintenance des copieurs a été prévue à la suite de la prolongation du contrat de maintenance (passage de 5 à 7 ans) et à l'augmentation du nombre de copies dans la direction.

Pour l'électricité des STEP, la prévision a été calculée sur la base des tarifs constatés en 2023.

➤ Charges de personnel - CHAPITRE 012

Proposition du recrutement d'un agent qui sera chargé de la facturation, permettant ainsi de ne plus faire réaliser cette prestation payante par les syndicats, et du recouvrement des pénalités pour non-conformité en ANC.

En outre, le chapitre 012 est impacté par la mise en place des mesures gouvernementales :

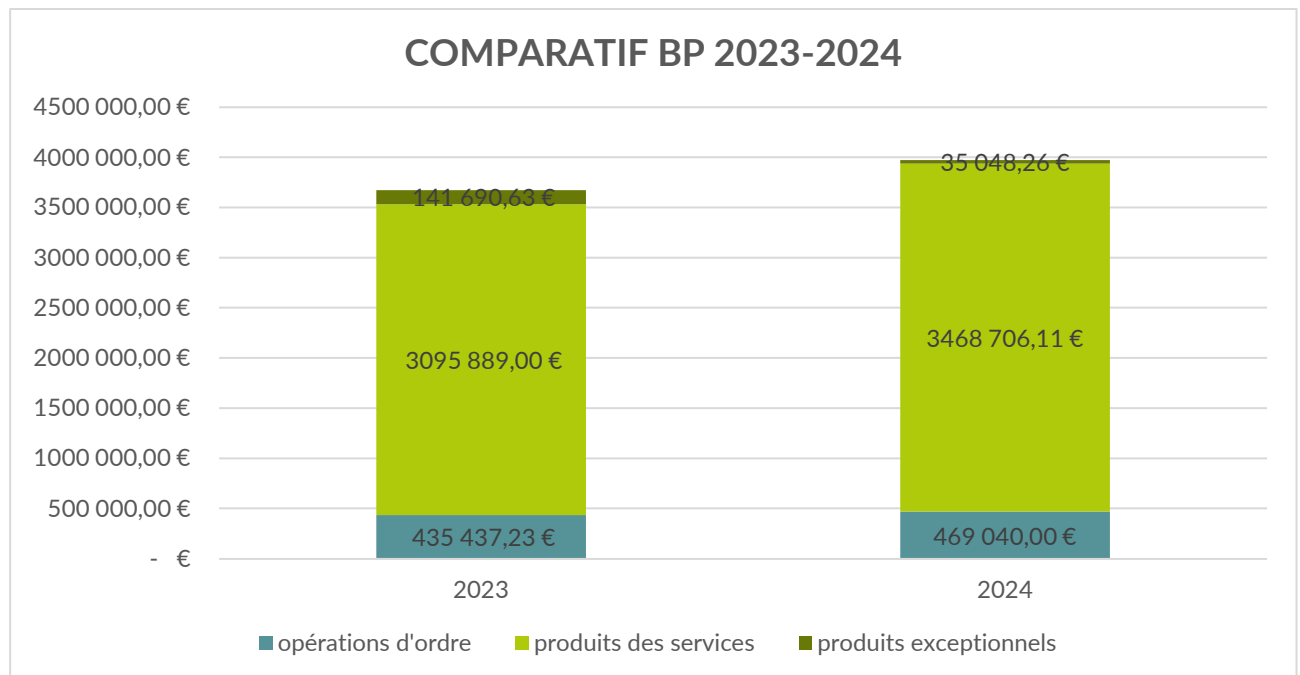
- Revalorisation du point d'indice (effet année pleine) : 7000 € brut chargé
- 5 points supplémentaires par agent au 1^{er} janvier 2024 : 6200 € brut chargé
- Impact de la revalorisation des grilles : 1800 € brut chargé

Pour le reste ce sont des mesures de reconduction : formation, prévention (sauf augmentation des dotations relatives à l'acquisition de matériel de secours dans les stations).

➤ Charges financières – CHAPITRE 66

Une augmentation des intérêts d'emprunt est prévue du fait de la réalisation de deux nouveaux emprunts et de la prise en compte en année pleine de celui relatif à la STEP de Rom.

B. Les perspectives en matière de recettes



➤ Produits des services – chapitre 70

Ce chapitre intègre les recettes de tarification aux usagers. Concernant les recettes liées à la redevance, le montant prévisionnel passe de 2 500 k€ à 2 850 k€ en tenant compte des fluctuations de consommation lissées sur trois ans et de l'augmentation des tarifs présenté lors de la prospective budgétaire et validé dans la réunion de VP du 13 juillet 2023. Cette augmentation fera l'objet d'une délibération lors du conseil communautaire de décembre 2023.

C. Les objectifs en matière d'évolution du besoin de financement annuel

Le programme d'investissement se traduit par des ACP au budget SPAC.

Les montants figurant en phasage 2024 et années suivantes ne prennent pas encore en compte les sous-consommations 2023 qu'il conviendra de rephaser dès lors que l'exercice 2023 aura été clôturé. Le vote lors d'une décision modificative ou budget supplémentaire prendra en compte ces éléments.

➤ Budget Assainissement collectif

Les travaux à Sauzé Vaussais sont en fin de réalisation et financés par un emprunt de 700K€.

Les travaux de Rom sont terminés, reste à payer les fouilles archéologiques.

Le niveau de subventions à recevoir sur l'ensemble des projets est conséquent (1,2 M€).

Ainsi, on trouve sur ce budget, les autorisations de programme figurant ci-dessous.

Les montants des AP/CP ci-dessous présentés, seront ceux du budget primitif du SPAC 2024, compte tenu des ajustements en cours intégrés dans les décisions modificatives fin 2023.



AP CP TRAVAUX RESEAUX SAUZE VAUSSAIS

Libellé	Montant de l'AP		CP 2020		CP 2021		CP 2022		CP 2023		CP 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BP 2024	2 943 521,03 €	1 844 687,61 €	15 436,80 €	13 358,40 €	51 923,81 €	5 395,00 €	159 069,14 €	554 534,21 €	2 134 400,28 €	217 450,00 €	582 691,00 €	1 053 950,00 €
2031 - Frais études	101 531,83 €		14 812,00 €		50 972,41 €		10 761,42 €		23 503,00 €		1 483,00 €	
2033 - Frais insertion	1 576,20 €		624,80 €		951,40 €							
2315 -Travaux en cours	2 840 413,00 €		- €		- €		148 307,72 €		2 110 897,28 €		581 208,00 €	
13111 - Subv Agence de l'eau (études)	- €	33 458,34 €		13 358,40 €		- €		20 099,94 €				
13111 - Subv Agence de l'eau (trx)	- €	1 168 000,00 €		- €		- €		410 150,00 €		104 500,00 €		653 350,00 €
1313 - Subv département (études)		16 729,27 €				5 395,00 €		11 334,27 €				
1313 - Subvdépartement (trx)		301 500,00 €		- €		- €		60 300,00 €		60 300,00 €		180 900,00 €
13118 - DSIL		175 000,00 €				- €		52 650,00 €		52 650,00 €		69 700,00 €
1314 - Subv participation Sauzé	- €	150 000,00 €				- €		- €		- €		150 000,00 €

AP CP TRAVAUX RESEAUX ROM

Libellé	Montant de l'AP		CP 2020		CP 2021		CP 2022		CP 2023		CP 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BP 2024	1 565 675,71 €	837 409,00 €	8 529,40 €	- €	1 074 201,00 €	231 150,00 €	334 552,31 €	- €	100 000,00 €	542 958,00 €	48 393,00 €	63 301,00 €
2031 - Frais études	29 172,00 €		8 075,00 €		19 382,00 €		1 715,00 €					
2033 - Frais insertion	454,40 €		454,40 €									
2315 -Travaux en cours	1 536 049,31 €		- €		1 054 819,00 €		332 837,31 €		100 000,00 €		48 393,00 €	
13111 - Subvention Ag.de l'eau	- €	391 377,00 €		- €		119 550,00 €				271 827,00 €		
1313 - Subvention département	- €	104 771,00 €		- €		27 900,00 €				76 871,00 €		
13118 - Subvention état	- €	202 468,00 €		- €		83 700,00 €				99 091,00 €		19 677,00 €
13118 - Subvention état (FNADT)		138 793,00 €								95 169,00 €		43 624,00 €

AP CP MISE EN PLACE TELEGESTION

Libellé	Montant de l'AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses
BP 2024	1 242 924,00 €	18 502,43 €	605 433,00 €	350 840,00 €	268 148,57 €
2033 - FRAIS INSERTION	2 766,00 €	1 156,44 €			1 609,56 €
2051 - LOGICIELS	180 500,00 €	3 418,86 €	102 880,00 €	28 000,00 €	46 201,14 €
2183 - MATERIEL INFORMATIQUE	34 500,00 €	13 927,13 €	- €	20 500,00 €	72,87 €
2315 - TRAVAUX EN COURS	1 025 158,00 €	- €	502 553,00 €	302 340,00 €	220 265,00 €



AP CP CREATION ZONAGE ASSAINISSEMENT

Libellé	Montant de l'AP		CP 2023		CP 2024	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BS 2023	222 780,00 €		42 780,00 €	- €	180 000,00 €	45 260,00 €
2031 - Frais études	220 000,00 €		40 000,00 €		180 000,00 €	
2033 - Frais insertion	2 780,00 €		2 780,00 €			
BP 2024	137 974,64 €	22 630,00 €	40 974,64 €	- €	97 000,00 €	22 630,00 €
2031 - Frais études	137 000,00 €		40 000,00 €		97 000,00 €	
2033 - Frais insertion	974,64 €		974,64 €			
13111 - Subv. Agence de l'eau		22 630,00 €		- €		22 630,00 €

BUDGET SPANC

Ce budget a été présenté au conseil d'exploitation du 7 novembre 2023.

Il s'équilibre sans reprise anticipée du résultat et sans virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement ont été revues à la hausse notamment sur le poste sous-traitance générale dû à la réalisation des contrôles de bon fonctionnement de l'accord cadre triennal du marché de 2 000 CBF / an pendant trois ans.

Le montant du virement SPANC SPAC en frais de fonctionnement (téléphone, carburant etc...) reste comparable à l'année précédente.

Le service ANC est impacté par un virement (frais de personnel) de 191 K€ du SPANC vers le SPAC.

Les recettes de fonctionnement ont été revues à la hausse en intégrant les recettes des 2 000 CBF / an et l'augmentation des pénalités pour non-dépôt de dossier de remise en état par suite de contrôles non conformes grâce à un recrutement. (+ 200 K€ par rapport à la prévision 2023)

Le montant des pénalités, dans le cadre d'une vente, va s'accroître dans les années à venir.

Un travail de fond est en cours afin de suivre cette base de données et les actions concrètes (travaux) qui doivent en découler.

En investissement, aucun projet significatif n'est prévu.

BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

Ce budget a été présenté en conseil d'exploitation du **XXXXXXXXXX**. Il s'équilibre sans reprise anticipée du résultat et sans virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Le seul fait marquant de ce budget concerne les recettes. En effet, la dépose de l'installation PV des ateliers relais de Melleran sans certitude à ce stade de la possibilité d'une repose après changement de couverture entraînerait une diminution des recettes de moitié.

GLOSSAIRE

A

AC : Assainissement collectif

ANC : Assainissement Non Collectif

AP/CP : Autorisations de Programme / Crédits de Paiement – Méthode d'inscription budgétaire en investissement. Permet à l'assemblée de vote une opération globale (AP) qui s'exécute de façon pluriannuelle et de n'inscrire au budget que les crédits nécessaires sur l'année (CP). Ainsi, les masses budgétaires inscrites ne sont pas gonflées de crédits qu'on ne consommera pas et une mobilisation trop importante de financement, donc de fiscalité n'est pas nécessaire.

B

BA : Budget annexe

BP : Budget Primitif

BP : Budget Principal

BS : Budget Supplémentaire

C

CA : Compte Administratif

CBF : Contrôle de Bon Fonctionnement

CCMP : Communauté de Communes Mellois en Poitou

D

DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

DGD : Dotation Globale Décentralisée

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DM : Décision Modificative

DOB : Débat d'Orientation Budgétaire

DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

DSR : Dotation de Solidarité Rurale

DSU : Dotation de Solidarité Urbains

E

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EPIC : Etablissement Public Industriel et Commercial

F

FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA

G

GEMAPI : GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations

GPEEC : Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences

GVT : Glissement Vieillesse Technicité – Evolution naturelle de la masse salariale liée aux avancements d'échelons ou de grades

I

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

L

LFI : Loi de Finances Initiales

M

MEP : Mellois En Poitou

MO : Maître d'œuvre

P

PR : Poste de Relevage

R

RAR : Reste A Réaliser

REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères

RH : Ressources Humaines

ROB : Rapport d'Orientation Budgétaire

RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement

S

SAMP : Service Assainissement de Mellois en Poitou

SBCP : Syndicat des Bassins Charente et Péruse

SIAEP de Lezay : Syndicat Intercommunal d'Approvisionnement en Eau Potable de Lezay

SMBVSN : Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise

SMVCS : Syndicat Mixte de la Vallée du Clain Sud

SPAC : Service Public d'Assainissement Collectif

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

SPIC : Service Public Industriel et Commercial

STEP : STation d'Épuration

SYMBO : SYndicat Mixte pour les études, les travaux d'aménagement et de gestion du bassin de la BOutonne

V

VBF : Vérification de Bon Fonctionnement – mission obligatoire du service de l'assainissement non collectif